

Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du secteur de la santé au Cameroun

Termes de référence

I. Contexte et justificatif

Depuis 2010, le Cameroun est engagé dans un processus de promotion d'une croissance économique soutenue, avec des défis majeurs de développement du pays. Le Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), 2010-2020 décrit l'ambition du gouvernement Camerounais de faire du Cameroun un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité d'ici 2035. La nouvelle Stratégie Nationale de développement 2030 (SND30) qui renouvelle les engagements du pays en faveur de l'atteinte de cette vision, décrit quant à elle le nouveau cadre de référence pour l'action de développement du gouvernement au cours de la prochaine décennie. La stratégie sectorielle 2016-2027 tirant son essence de ces documents cadres nationaux qui font du développement sanitaire une priorité pour le gouvernement, a pour perspective de contribuer, d'une part, à accélérer le développement du capital humain pour une croissance et un développement durable et, d'autre part, à s'aligner sur les Objectifs de Développement Durable en accélérant la mise en place de la Couverture Santé Universelle au Cameroun.

Au niveau du secteur de la santé, le Cameroun peut compter sur l'engagement de nombreux donateurs et partenaires techniques et financiers (PTF) internationaux. En étroite synergie avec le Gouvernement et au travers de la mise à disposition des ressources (humaines, techniques et financières) pour la mise en œuvre des Plans et Stratégies nationales de santé (PNDS, plans stratégiques nationaux, ...). Les PTFs travaillent à l'amélioration constante du système de santé et à l'amélioration de la santé des populations notamment les plus vulnérables. C'est dans la logique de cet accompagnement singulier qu'un cadre de coordination dénommé « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » a été mis en place, à l'effet de coordonner les interventions des différents PTFs.

Tirant les leçons des difficultés passées, notamment celles liées à la mise en œuvre des différents plans et stratégies sectorielles, et à l'atteinte des objectifs formulés, les partenaires techniques et financiers souhaitent renforcer leur coordination autour de la mise en œuvre effective du PNDS et des autres plans et stratégies qui en découlent. Cette nouvelle dynamique leur permettra d'accompagner le Ministère de la Santé Publique par une coordination plus efficace des interventions dans le secteur de la santé. Le but étant, à terme, d'apporter une réponse globale, commune et plus cohérente aux priorités sanitaires définies par le gouvernement.

Ainsi « le **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » a été mis en place pour faciliter la coordination entre les différents PTFs, partager des informations, collaborer et mettre en œuvre des programmes de façon synergique et complémentaire. En outre, « le **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » a été également créée pour servir de forum aux partenaires afin de porter, auprès du gouvernement du Cameroun, le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre de programmes qui permettent d'améliorer la santé des Camerounais en parlant d'une seule voix.

Ces termes de référence constituent une mise à jour des précédents termes de référence au regard du contexte actuel notamment l'avenue de la pandémie à Covid-19 et les orientations prises par le gouvernement en matière de santé.

A cet effet, les PTFs envisagent de réviser leur cadre de concertation et de se donner les moyens de développer une coordination s'inscrivant dans un alignement et une harmonisation plus robuste des interventions planifiées dans le secteur de la santé.

Les présents termes de référence en décrivent les voies et moyens.

II. Vision et Objectifs du cadre de coordination des PTF

2.1 Vision

Les partenaires techniques et financiers pour la santé travailleront ensemble pour coordonner leurs efforts et porter le plaidoyer en faveur de la mise en œuvre d'un système de santé efficace et efficient auprès du gouvernement du Cameroun. Ils espèrent ainsi traduire dans les faits leur souci de voir des vies sauvées et une nation en bonne santé.

2.2 Objectif général

L'objectif général du Cadre de coordination des PTF dénommée « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » est de créer un espace de dialogue inter-partenaire pour favoriser les complémentarités et coordonner les réponses des PTF dans le cadre des programmes d'aide en réponse aux priorités définies dans les PNDS et autres Plans stratégiques nationaux en matière de développement sanitaire ou d'urgence sanitaire. Ceci dans une vision partagée de l'efficacité de l'aide publique au développement.

2.3 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agira de :

- Promouvoir et mettre en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'alignement et l'harmonisation autour des priorités et interventions de la Stratégie sectorielle sanitaire et son PNDS ;
- Organiser la conduite du dialogue politique avec le Ministère de la Santé Publique, le gouvernement et autres acteurs autour des priorités sanitaires définies dans la Stratégie sectorielle de la santé, le PNDS et les autres Plans et stratégies nationales qui en découlent ;
- Renforcer la collaboration et la concertation entre les PTF intervenant dans le secteur de la santé au Cameroun afin de rendre leurs interventions plus efficaces et efficientes à travers des actions plus synergiques et complémentaires ;
- Favoriser l'échange transparent d'informations entre PTF intervenant dans le secteur de la santé et les autres secteurs connexes ;
- Contribuer à la mobilisation des ressources en faveur du secteur de la santé et coordonner les appuis financiers ;
- Promouvoir la collaboration multisectorielle dans la prévention, la détection et la réponse rapide aux maladies infectieuses et urgences de santé publique ;
- Servir de groupe de partage d'informations notamment en charge de communiquer leurs plans de travail au gouvernement du Cameroun, Comité Multi Partenaires (CMP) et autres organismes de coordination en matière de santé ;
- Faire le plaidoyer auprès du Ministère de la Santé Publique et d'autres ministères et responsables gouvernementaux concernés pour toute demande spécifique du groupe des PTF ou tout changement visant à améliorer le système de santé du Cameroun ;
- Contribuer à un meilleur suivi du développement du secteur ainsi que des programmes et projets par le partage de l'état de mise en œuvre des programmes et la mise à jour annuelle de la cartographie des interventions
- Identifier les goulots systémiques et mener une action concertée et coordonnée autour des solutions pérennes visant à améliorer la santé et le bien-être des populations
- Adopter des positions communes et des actions conjointes dans le secteur de la santé pour divers programmes ;
- Améliorer le lien avec les autres groupes sectoriels du CMP.

III. Fonctionnement du Cadre de coordination des PTF

Présidence et CoPrésidence

La Présidence du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » est assurée par l’OMS chef de file des Partenaires techniques et financiers du secteur de la santé.

La CoPrésidence du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » est assuré par un représentant de partenaire bilatéral qui est choisi par consensus. La Coprésidence fait l’objet d’une rotation tous les deux ans.

En cas de démarches officielles auprès des autorités nationales au nom du groupe des PTF, un comité adhoc est désigné. Il est composé du Président, du CoPrésident et de partenaires ou représentants désignés de manière à assurer la représentativité des PTF (bilatéraux, ONG, Multilatéraux) dans le cadre de ce dialogue.

Organisation des réunions du « Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé »

Le « **Cadre de coordination des Partenaires Technique et Financiers du Secteur de la Santé** » se réunit chaque dernier mercredi du mois de 15H à 17H, au bureau de la Représentation de l’OMS sur convocation du Président et du CoPrésident et en cas de besoin et selon un ordre du jour défini.

Les membres du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » sont invités aux réunions par courrier électronique.

L’ordre du jour est proposé par le Président et le CoPrésident du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » après consultation des membres du groupe des PTF. Il devra s’articuler autour de points clés ou thématiques principales, de points d’informations et de divers. Autant que possible, l’ordre du jour devra inclure la présentation du programme/projet ou action d’un des partenaires en guise de partage d’information.

Chaque réunion doit faire l’objet d’un compte-rendu qui devra être partagé à l’ensemble des membres du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » dans un délai de deux semaines au maximum, suivant la réunion. Le suivi des actions devra être assuré par le chef de file.

Les partenaires du gouvernement ou d’autres acteurs du secteur peuvent être invités aux réunions en cas de besoin pour informer les membres du groupe sur des sujets importants.

Les sous-groupes techniques

En fonction de certains sujets d’importance particulière, le « **Cadre de coordination des Partenaires Technique et Financiers du Secteur de la Santé** » peut décider de créer en son sein, des sous-groupes techniques, en veillant toutefois à ce que la multiplicité des groupes de coordination ne rende la coordination inefficace.

Ces sous-groupes définissent leurs termes de référence qu’ils soumettent au « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » pour considération. Les membres de ces sous-groupes sont issus des organisations bilatérales, multilatérales et des ONG internationales.

Ces sous-groupes sont présidés par une organisation multilatérale et bilatérale. Ils se réunissent de façon périodique (mensuelle) et devront faire un compte-rendu régulier au « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » sur ses réunions et activités et solliciter une décision ou orientation stratégique en tant que de besoin.

Ainsi en plus de ceux existants déjà, tels que le Groupe thématique sur la Gestion des Approvisionnements et Stocks en médicaments (GAS), le groupe thématique sur le financement et la CSU, d'autres pourraient être créés.

Le secrétariat

Il est créé au sein du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » un Secrétariat assuré par l'OMS et deux ou trois autres organisation/institutions (coopération bilatérale/multilatérale). Le secrétariat est chargé de préparer les documents tels que les ordres du jour, documents techniques et les comptes-rendus des réunions.

Le secrétariat fait l'objet d'une rotation tous les six (06) mois.

Le secrétariat assure le suivi des actions et autres diligences pour le compte du Président du cadre de coordination.

Le « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » assurera le lien entre les autres groupes sectoriels et thématiques dont les actions sont en relation avec les siennes

IV. Membres du Cadre de coordination des PTF

Sont membres du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » tous les partenaires techniques et financiers de la coopération bilatérale et multilatérale, y compris les représentants des ONG internationales intervenant dans le secteur de la santé au Cameroun.

Chaque membre est tenu au respect des principes de la Déclaration de Paris entre autres, l'alignement, l'harmonisation, la redevabilité mutuelle.

La liste des membres du « **Cadre de coordination des Partenaires Technique et Financiers du Secteur de la Santé** » est mise à jour régulièrement par le Secrétariat et diffusée à l'ensemble des membres du GSS.

En dehors des membres des PTF, le Directeur de la Coopération participera régulièrement aux réunions du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » sur invitation et fera appel à d'autres personnes, si nécessaire, en fonction de l'objet des réunions.

V. Présidence du Cadre de coordination des PTFs et rôle

La présidence du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » est assurée par l'OMS, chef de file des PTF du secteur de la santé au Cameroun. L'OMS qui assure la présidence du groupe collabore avec le Co-Président dans la gestion de ce cadre de coordination.

Il a pour rôle majeur de rassembler et faciliter la coordination des actions des PTFs en santé, en vue de soutenir la mise en œuvre du Plan National de Développement Sanitaire ainsi que des plans et stratégies nationales qui en découlent.

De façon spécifique il a pour responsabilité de :

- S'assurer de la régularité des réunions du « Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé », en facilitant l'organisation et en suivant la mise en œuvre des décisions prises lors des réunions ;
- Encourager et faciliter le dialogue et les interactions conjointes entre les PTF et le gouvernement sur les aspects relatifs à la santé et autour du PNDS et de ses plans et stratégies subséquents;

- Diffuser toute information pertinente relative à la mise en œuvre ou au suivi et évaluation des priorités du PNDS à tous les PTF ;
- Être le porte-parole du groupe des PTF du secteur de la santé dans le cadre du dialogue sectoriel avec le gouvernement.

VI. Responsabilités des membres du Cadre de coordination des PTF

- S’engager à contribuer pour une meilleure coordination des appuis techniques et financiers des partenaires en vue de (i) réduire les duplications dans les activités soutenues par les PTF, (ii) réduire les gaps identifiés et (iii) accroître la complémentarité dans les activités soutenues par les PTF pour apporter une réponse globale et durable aux priorités sanitaires définies
- Promouvoir le respect des principes de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide, notamment la concertation entre les PTF membres du groupe pour identifier les interventions à appuyer en priorité, harmoniser les investissements en vue de combler les gaps critiques identifiés et soutenir le développement d’une réponse globale et durable aux problèmes de santé.
- Informer régulièrement les autres partenaires sur leurs interventions dans le secteur y compris la conduite des études, les missions d’identification, d’évaluation etc.

VII. Activités du Cadre de coordination des PTF en appui au gouvernement

Le « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » définira un plan de travail (annuel) devant contribuer à améliorer la coordination des interventions du secteur de la santé et à la mise en œuvre efficace du PNDS.

A cet effet, les activités suivantes doivent être retenues au minimum :

- Développer et mettre à jour chaque année une **cartographie des interventions des PTF** (projets, programmes, coopération technique, etc.) dans le secteur en collaboration avec le Ministère de la Santé Publique, l’actualiser régulièrement et appuyer son suivi par le gouvernement ;
- Appuyer et participer aux **revues annuelles du secteur de la santé, de la Stratégie sectorielle de la santé et du PNDS organisées par le gouvernement à travers le Ministère de la Santé Publique**, afin de renforcer le dialogue entre le gouvernement, les partenaires techniques et financiers et les autres parties prenantes (société civiles, secteur privé, autres) ainsi que la redevabilité mutuelle ;
- Participer activement au **cadre de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie sectorielle de la santé, du PNDS** mis en place par le gouvernement ;
- Œuvrer à renforcer la coordination des interventions des partenaires par le niveau national ;
- Organiser en collaboration avec le Ministère de la Santé des missions conjointes de terrain pour apprécier la mise en œuvre des interventions et prendre de façon consensuelle les décisions idoines correctrices en vue de l’amélioration et de l’atteinte des résultats.

VIII. Outils du Cadre de coordination des PTFs santé

Le « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » dispose d’outils permettant d’organiser au mieux ses actions de façon efficace.

Il s’agit de :

- Un calendrier de réunion mensuelles défini en début de chaque année

- Un planning de missions conjointes trimestrielles
- La liste des priorités ou thématiques de travail définies
- La cartographie des interventions des partenaires mise à jour à périodicité indiquée
- La liste des membres du « **Cadre de coordination des Partenaires Techniques et Financiers du Secteur de la Santé** » et celles des groupes thématiques mises à jour régulièrement
- Les Comptes-rendus de réunion

D'autres outils peuvent être développés en cas de besoin.